

# FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.  
Avocats  
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3700  
C. P. 242  
Montréal (Québec) H4Z 1E9  
Canada

T +1 514 397 7400  
+1 800 361 6266  
F +1 514 397 7600  
fasken.com

Le 28 septembre 2018  
N° de dossier : 315230.00001/16931

**Pierre-Olivier Charlebois**  
Direct +1 514 397 5291  
pcharlebois@fasken.com

Me Véronique Dubois, Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, place Victoria – 2e étage, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Demande de reconnaissance du statut de témoin expert**  
HQD - Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage  
cryptographique appliqué aux chaînes de blocs  
R-4045-2018

---

Chère consœur,

Comme annoncé au paragraphe 53 de sa demande d'intervention déposée au dossier mentionné ci-dessus<sup>1</sup>, Bitfarms a retenu les services d'un expert œuvrant dans l'industrie de la chaîne de blocs.

Comme demandé par la Régie de l'énergie (« **Régie** ») dans la décision D-2018-116 et conformément à l'article 30 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* (le « **Règlement** »), la présente constitue la demande de reconnaissance du statut de témoin expert de Madame Elisabeth Préfontaine.

## 1. Nom et coordonnées du témoin expert

Madame Elisabeth Préfontaine  
Solutions Octonomics  
151 Atwater, CP. 72418  
Montréal, Québec  
H3J 2Z6  
Tél. : 514 292-9934  
Courriel : ep@octonomics.com

---

<sup>1</sup> Pièce C-Bitfarms-0002.

# FASKEN

## 2. Mandat et qualification demandée pour le témoin expert

### a) Description du mandat de l'expert

L'expertise de Madame Préfontaine est nécessaire aux fins de la production d'une preuve écrite pour le compte de Bitfarms relative au présent dossier et plus particulièrement quant à l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs.

Au paragraphe 2 de sa demande amendée<sup>2</sup>, le Distributeur indique à la Régie qu'il doit faire face à des demandes soudaines, massives et simultanées de la part de sa clientèle pour l'utilisation de l'électricité dédiée à un usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs, notamment le minage de cryptomonnaies, qui totaliserait plusieurs milliers de mégawatts.

Le Distributeur ajoute qu'il n'est pas en mesure de répondre à toutes ces demandes en raison des moyens d'approvisionnement en électricité existants et de la capacité limitée de son réseau de distribution.

Au soutien de sa demande, le Distributeur dépose une analyse économique des installations de minage d'actifs cryptographiques réalisée par la firme KPMG<sup>3</sup>. Cette analyse constitue une évaluation de la valeur économique associée aux activités des installations de minage d'actifs cryptographiques. Le Distributeur se base sur cette analyse pour, notamment, demander à la Régie d'approuver la création d'une nouvelle catégorie de consommateur d'électricité et de fixer des tarifs et conditions spécifiques à cette nouvelle catégorie.

Le mandat de Madame Préfontaine vise à produire au présent dossier un rapport d'expert présentant une analyse de la demande d'Hydro-Québec Distribution (le « **Distributeur** ») du point de vue de l'industrie. Basée sur son expérience dans l'industrie de la chaîne de blocs, Madame Préfontaine analysera notamment les questions suivantes :

- i) Quels sont les impacts économiques et technologiques pour le Québec associés au déploiement de l'industrie de la chaîne de blocs. Le rapport d'expert illustrera le changement technologique profond qui se déroule et exposera une évaluation des perspectives d'emplois et des impacts économiques qui en découlent;
- ii) En quoi est-il important de conserver un environnement commercial compétitif, notamment à travers des tarifs d'électricité, afin que cette industrie émergente puisse se développer au Québec?
- iii) Quels sont les impacts que pourrait avoir la demande du Distributeur dans le dossier R-4045-2018 sur le développement de l'industrie de la chaîne de blocs, notamment sur la compétitivité des entreprises du Québec.

---

<sup>2</sup> Pièce B-0030.

<sup>3</sup> Pièce B-0005, document HQD-1, document 2.

# FASKEN

Madame Préfontaine entend également aborder le contenu de l'analyse économique réalisée par KPMG pour le compte du Distributeur et déposée sous la cote B-0005, document HQD-1, document 2.

## **b) Qualification demandée pour le témoin expert**

Bitfarms demande à la Régie de reconnaître Madame Elisabeth Préfontaine comme témoin expert en actifs digitaux et chaînes de blocs.

## **3. Curriculum vitae du témoin expert**

Une copie du curriculum vitae de Madame Elisabeth Préfontaine est déposée au soutien de la présente demande de reconnaissance du statut de témoin expert. Ce document comprend une description de son expérience pertinente à la qualification demandée.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

**FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.**



Pierre-Olivier Charlebois

PC/mb

p.j.